

Mr. MOLOTOV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Mr. President, the question covered by document A/203 deserves special attention.

The PRESIDENT (*translated from French*): In those circumstances we shall have to adjourn the meeting.

*The meeting rose at 1.30 a.m.*

## SIXTY-THIRD PLENARY MEETING

*Held on Saturday, 14 December 1946,  
at 11 a.m.*

### CONTENTS

	<i>Page</i>
176. Budgets of the United Nations for the financial years 1946 and 1947: report of the Fifth Committee: resolutions.....	1310
177. Scale of contributions to the budgets of the United Nations for the financial years 1946 and 1947 and to the working capital fund: report of the Fifth Committee: resolution.....	1310
178. Principles governing the general regulation and reduction of armaments: report of the First Committee: resolution (continuation of the discussion).....	1310
179. Information on armed forces to be supplied by Members of the United Nations: report of the First Committee: resolution .....	1316
180. Election of two members of the Trusteeship Council: resolution.....	1320

*President: Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).*

### Agenda of the meeting

The PRESIDENT (*translated from French*): The first item on the agenda is the continuation of the discussion on the disarmament question.

Mr. VANDENBERG (United States of America): Mr. President, a point of order.

May I point out that items 2 and 3 on the printed agenda this morning covering the first and second annual budgets and the scale of contributions passed the Committee unanimously? They are mandatory items which, of course, we must conclude before we finish the work of this session. I have had some personal responsibility in connexion with them which—I frankly say to my colleagues—I should like to see through to the finish, and I cannot be here this afternoon. In my opinion, both of these items can pass without any debate because there was complete unanimity in the Committee.

I ask unanimous consent that we therefore take up items 2 and 3, interrupting the present order with the understanding that the request will be immediately withdrawn if there is any debate.

M. MOLOTOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La question qui fait l'objet du document A/203 mérite une attention particulière, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Dans ces conditions, il est nécessaire de lever la séance.

*La séance est levée à 1 h. 30.*

## SOIXANTE-TROISIÈME SEANCE PLENIERE

*Tenue le samedi 14 décembre 1946,  
à 11 heures.*

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
176. Budgets de l'Organisation des Nations Unies pour les exercices 1946 et 1947. Rapport de la Cinquième Commission. Résolutions .....	1310
177. Barème des contributions aux budgets de l'Organisation des Nations Unies pour les exercices 1946 et 1947, et au fonds de roulement. Rapport de la Cinquième Commission. Résolution .....	1310
178. Principes régissant la réglementation et la répartition générales des armements. Rapport de la Première Commission. Résolution (suite de la discussion) .....	1310
179. Informations relatives aux forces armées à fournir par les Membres des Nations Unies. Rapport de la Première Commission. Résolution .....	1316
180. Election de deux Membres du Conseil de tutelle. Résolution .....	1320

*Président: M. P.-H. SPAAK (Belgique).*

### Ordre du jour de la séance

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le désarmement.

M. VANDENBERG (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Monsieur le Président, je voudrais présenter une motion d'ordre.

Puis-je faire observer que les points 2 et 3 de l'ordre du jour de ce matin, relatifs aux premier et second budgets annuels et au barème des contributions, ont été adoptés par la Commission, à l'unanimité? Ce sont des questions que nous devons obligatoirement examiner et dont nous devons achever la discussion avant la fin des travaux de la présente session. J'ai pris à la discussion de ces points une part personnelle que —je ne le cache pas—j'aimerais garder jusqu'au bout, or je ne pourrai être ici cet après-midi. J'estime que ces deux points, qui ont réuni l'unanimité à la Commission, peuvent être adoptés sans débat.

Je demande donc à l'Assemblée de consentir unanimement à modifier l'ordre des questions et de prendre en premier lieu les points 2 et 3, étant entendu que si ma proposition donne lieu à la moindre discussion, je la retire immédiatement.

The PRESIDENT (*translated from French*): Are there any objections to Mr. Vandenberg's proposal?

I therefore propose that we should consider document A/272.

**176. Budgets of the United Nations for the financial years 1946 and 1947: report of the Fifth Committee: resolutions (document A/272)**

The PRESIDENT (*translated from French*): If there is no opposition, I shall consider adopted the resolutions presented in the report of the Fifth Committee (annex 74) concerning the budgets of the United Nations for the financial years 1946 and 1947.

**Decision:** *The resolution was adopted unanimously.*

**177. Scale of contributions to the budgets of the United Nations for the financial years 1946 and 1947 and to the working capital fund: report of the Fifth Committee: resolution (document A/274)**

The PRESIDENT (*translated from French*): Does anybody wish to speak on this point?

The resolution in the report of the Fifth Committee (annex 75) concerning the scale of contributions to the budgets of the United Nations for the financial years 1946 and 1947 and to the working capital fund is therefore adopted.

**Decision:** *The resolution was adopted unanimously.*

**178. Principles governing the general regulation and reduction of armaments: report of the First Committee: resolution (document A/267) (continuation of the discussion)**

The PRESIDENT (*translated from French*): We shall continue the discussion on the disarmament problem.

I call upon Mr. Martin, representative of Canada.

Mr. MARTIN (Canada): At the San Francisco Conference, we signed a Charter which began with an affirmation of the faith of the peoples of the United Nations in those standards of civilized life which were attacked by our enemies in the war: the worth and dignity of the individual, the rule of law and justice among nations, and respect for the pledged word. The peoples of the United Nations declared in the Preamble of this Charter that they were persuaded that men and nations could by their joint and sustained efforts live together as good neighbours, free from fear and want, and with liberty of thought and worship. The text reads: "We . . . determined to save succeeding generations

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas d'objection à la proposition de M. Vandenberg?

Je vous propose donc d'examiner le document A/272.

**176. Budgets de l'Organisation des Nations Unies pour les exercices 1946 et 1947. Rapport de la Cinquième Commission. Résolutions (document A/272)**

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que les résolutions présentées dans le rapport de la Cinquième Commission (annexe 74) relatif aux budgets de l'Organisation des Nations Unies pour les exercices 1946 et 1947, sont adoptées.

**Décision:** *Les résolutions sont adoptées à l'unanimité.*

**177. Barème des contributions aux budgets de l'Organisation des Nations Unies pour les exercices 1946 et 1947, et au fonds de roulement. Rapport de la Cinquième Commission. Résolution (document A/274)**

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un demande-t-il la parole?

La résolution présentée dans le rapport de la Cinquième Commission (annexe 75) relatif au barème des contributions aux budgets de l'Organisation des Nations Unies pour les exercices 1946 et 1947, et au fonds de roulement, est adoptée.

**Décision:** *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

**178. Principes régissant la réglementation et la réduction générales des armements. Rapport de la Première Commission. Résolution (document A/267) (suite de la discussion)**

Le PRÉSIDENT: Nous reprenons la discussion sur la désarmement.

Je donne la parole à M. Martin, représentant du Canada.

M. MARTIN (Canada) (*traduit de l'anglais*): Lors de la Conférence de San-Francisco, nous avons signé une Charte qui commence par une proclamation par laquelle les peuples des Nations Unies expriment leur attachement aux principes de la vie civilisée que nos ennemis ont attaqués pendant la guerre: la valeur et la dignité de la personne humaine, le règne du droit et de la justice entre nations et le respect de la parole donnée. Les peuples des Nations Unies ont déclaré, dans le Préambule de la Charte, leur conviction que les hommes et les nations peuvent, par des efforts communs et constants, vivre en paix, les uns avec les autres, dans un esprit de bon voisinage, affranchis de la

from the scourge of war which twice in our lifetime has brought untold sorrow to mankind."

When this Assembly opened seven weeks ago, there were few, perhaps none of us, who felt that we could do much in this second part of the first session of the Assembly to save ourselves from the scourge of war. Our hopes for this Assembly were limited. We were, all of us, conscious of the shortcomings and failures of the United Nations. My colleague, the Chairman of the Canadian delegation, said in his speech in the opening debate of the Assembly on 29 October:

"The United Nations, sixteen months after the signature of the Charter, is still, and is apt to continue for many months to be on trial. Its interests will not be served by concealing any disappointment caused by its operations."

He went on to say that we of the Canadian delegation were particularly concerned that the Security Council and the Military Staff Committee had so far failed to make substantial progress towards the conclusion of the special agreements with Members required to make armed forces and other facilities available to the Security Council. He urged that it would be in the interests of all Members of the United Nations to see the Security Council equipped and ready, in fact, to enforce proper decisions for the maintenance of world peace, and also to see serious consideration given to the reduction of national armaments so that the productive capacity of the world, thus conserved, might be used to improve the living conditions of all the peoples.

Later in the day on which we made this statement, Mr. Molotov put the Soviet Union proposal for disarmament before this Assembly. This proposal coming, as it did, from one of the three most heavily armed Powers in the world, made immediate progress towards disarmament a political possibility.

We felt, however, that the resolution proposed by the Soviet delegation did not go far enough. It stated the objectives in general terms, but it did not sufficiently point the way to the speedy attainment of those objectives. We believe that substantial progress could be made towards disarmament only if all the Members of the United Nations were to agree to practical measures which would convince their peoples that their nations could be secure through reliance upon means other than large national armaments.

In our opinion, these practical measures were of two kinds. First, it was necessary to work

peur et du besoin et jouissant de la liberté de la pensée et du culte. Le texte dit "Nous . . . résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances."

Lorsque l'Assemblée a commencé ses travaux, il y a sept semaines, peu de ses Membres — à supposer même qu'il s'en trouvât un seul — avaient le sentiment que l'Assemblée pourrait, au cours de cette seconde partie de sa première session, faire grand' chose pour préserver l'humanité du fléau de la guerre. Nos espoirs étaient limités. Nous étions tous conscients des insuffisances et des échecs de l'Organisation des Nations Unies. Le chef de la délégation canadienne avait déclaré le 29 octobre, lors du débat d'ouverture de l'Assemblée:

"Seize mois après la signature de la Charte, l'Organisation des Nations Unies est encore à l'épreuve et il est probable qu'elle y restera pendant de nombreux mois. Ce ne serait pas agir dans son intérêt que de dissimuler les déceptions que son activité a causées."

Le chef de notre délégation avait poursuivi en disant que nous étions surtout préoccupés du fait que le Conseil de sécurité et le Comité d'état-major n'avaient pas, jusqu'alors, réussi à accomplir des progrès notables vers la conclusion, avec les Etats Membres, des accords spéciaux nécessaires pour que le Conseil de sécurité puisse disposer de forces armées et autres moyens d'action. Il avait fait valoir que les Membres des Nations Unies auraient intérêt à ce que le Conseil de sécurité fût effectivement mis en mesure de faire respecter les décisions qu'il pourrait juger utile de prendre pour le maintien de la paix mondiale, et aussi à ce que l'on examinât avec beaucoup d'attention la réduction des armements nationaux, afin que la capacité de production du monde puisse être ainsi entièrement employée à améliorer les conditions de vie de tous les peuples.

Plus tard, au cours de la même journée, M. Molotov avait saisi l'Assemblée de la proposition de l'Union soviétique relative au désarmement. Du fait que cette proposition émanait de l'une des trois nations les plus puissamment armées du monde, il devenait politiquement possible de réaliser des progrès immédiats dans la solution du problème du désarmement.

Toutefois, nous avons estimé que la résolution proposée par la délégation de l'Union soviétique n'allait pas assez loin. Elle définissait en termes généraux les objectifs auxquels elle tendait, mais ne donnait pas d'indications assez précises sur la manière de les atteindre rapidement. Nous croyons qu'il ne sera possible d'accomplir des progrès notables dans la voie du désarmement que si tous les Membres des Nations Unies se mettent d'accord sur des mesures pratiques de nature à convaincre leurs peuples qu'ils pourraient assurer la sécurité de leur pays en faisant fond sur des moyens autres que de puissants armements nationaux.

A notre avis, ces mesures d'ordre pratique sont de deux sortes. D'une part, il faut travailler

towards a system of world security which would afford protection at least as effective to the Members of the United Nations as their own national forces. Secondly, it was necessary to develop such international safeguards as would give assurance to any nation which did disarm that it would not be attacked and struck down by another nation that had evaded or violated its promises to disarm. For, as Mr. Bevin said last night, we have learned only too well the hollow mockery of unilateral disarmament.

We were also well aware that over the peoples of the world hangs the menace of an armament race in atomic and other weapons adaptable to mass destruction, unless the means are found for the swift implementation of the terms of reference of the Atomic Energy Commission. Deliberations of that Commission have clearly shown that the processes involved in the development of atomic energy for peaceful uses are the same up to the final stages as those involved in its use for military purposes.

In our opinion, it was not therefore enough, as the Soviet Union proposal had suggested, to prohibit the production and use of atomic energy for military purposes. Unless we are prepared to agree to the total prohibition of the use of atomic energy, we have to provide means to control atomic energy for peaceful purposes only. Prohibition of the production and use of atomic energy for war should not result in its prohibition for peace. We were therefore, prepared, when the resolution by the Union of Soviet Socialist Republics came up for debate in the First Committee, to bring forward these considerations. We did not, however, consider it appropriate that a nation with a comparatively small population, which had, even before this Assembly met, reduced its armed forces to a peace footing, should take the lead in putting forward amendments to the Soviet Union resolution on disarmament.

We expected that lead to be taken by one of the other heavily armed powers of the world. A few days after we introduced our resolution, the United States introduced theirs. That resolution, like the Soviet Union resolution, did not in our view go far enough. We therefore continued, in Committee, in Sub-Committee, in Drafting Committee, to try to gain acceptance of the principles contained in our resolution. At one time, I must frankly admit, towards the beginning of this week, we feared that we would not succeed. We were unable to persuade the other eight members of the Drafting Committee that the amendments which we were proposing to the draft resolution then being considered were more than merely drafting amendments. We therefore had to reserve the position of the Canadian delegation on the essential paragraphs of the dis-

à l'établissement d'un système de sécurité mondiale qui assure la protection des Membres des Nations Unies, d'une manière au moins aussi efficace que leurs forces armées nationales. D'autre part, il est nécessaire d'instituer des garanties internationales qui donnent à toute nation qui désarmera, l'assurance qu'elle ne pourra pas être attaquée et abattue par une nation qui éluderait ou violerait ses propres engagements en matière de désarmement. Comme l'a dit M. Bevin hier soir, l'expérience ne nous a que trop enseigné que le désarmement unilatéral est un leurre.

Nous savons bien aussi que, sur les peuples du monde, planera la menace d'une course aux armements — arme atomique et autres armes adaptables à la destruction massive — tant que l'on n'aura pas trouvé le moyen de mettre rapidement à exécution le mandat de la Commission de l'énergie atomique. Les travaux de cette Commission ont clairement montré que les opérations de production de l'énergie atomique sont, jusqu'aux phases finales, identiques, que l'on travaille à des fins pacifiques ou à des fins militaires.

Nous estimons donc qu'il ne suffit pas, comme l'a proposé l'Union soviétique, d'interdire la production et l'emploi à des fins militaires de l'énergie atomique. Si nous ne sommes pas disposés à accepter l'interdiction totale de l'emploi de l'énergie atomique, il faut que nous trouvions les moyens de garantir que cette énergie ne sera utilisée qu'à des fins pacifiques. L'interdiction de la production et de l'emploi de l'énergie atomique en vue de la guerre ne devrait pas avoir pour résultat de supprimer la production et l'emploi de cette énergie en vue d'œuvres pacifiques. Nous nous apprêtons à présenter ces remarques devant la Première Commission lorsque vint en discussion la résolution de la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Nous avons alors estimé qu'il n'appartenait pas à une nation dont la population est relativement faible et qui, avant même la réunion de la présente Assemblée, a ramené ses forces armées aux effectifs du temps de paix, d'être la première à présenter des amendements à la résolution de l'Union soviétique relative au désarmement.

Nous comptions que ce rôle serait assumé par l'une des autres nations qui possèdent de puissants armements. Quelques jours après le dépôt de notre propre résolution, les Etats-Unis ont présenté la leur. De même que l'Union soviétique, les Etats-Unis ne nous semblaient pas aller assez loin; c'est pourquoi nous avons poursuivi à la Commission, à la Sous-Commission et au Comité de rédaction, nos efforts en vue d'obtenir des adhésions aux principes énoncés en notre résolution. Je dois reconnaître sincèrement qu'il y a eu un moment, vers le début de cette semaine, où nous avons craint de n'y point parvenir. Il nous a été impossible de convaincre les huit autres membres du Comité de rédaction que les amendements que nous proposions au projet de résolution en discussion comportaient plus que des modifications de rédaction. Nous

ament resolution and to move our amendments in full Sub-Committee.

The purpose of the Canadian amendments which the Sub-Committee accepted the day before yesterday was to ensure that the text of the draft resolution reflected clearly our common intent. Our fear was that the essential paragraphs in the draft resolution had been framed by accident in such a way that they were capable of being construed to mean the precise opposite of what we all intended them to mean.

The resolution now before the Assembly for approval incorporates all the amendments of the Canadian delegation. It incorporates, in addition, in paragraph 8, the useful amendment of the United States delegation which reinforces the amendments we had moved in order to make certain that nothing contained in this resolution on disarmament should limit the powers and duties of the Atomic Energy Commission.

The Canadian delegation therefore wholeheartedly supports this resolution on disarmament. By adopting this resolution, framed in precise and careful language, the General Assembly will have taken a historic first step towards general disarmament and the prohibition of weapons of mass destruction. We will have done no more, however, than have taken the first step.

There are four stages, it seems to us, in the process of disarmament. The first stage is that on which we are now engaged — the adoption of a resolution by the General Assembly of the United Nations on the principles which should govern the general regulation and reduction of armaments. The second stage is the formation of plans by the Security Council. During this stage the Security Council will be doing the work of a preparatory commission on disarmament. The third stage is the consideration by all the Members of the United Nations at a special session of this General Assembly of the plans formulated by the Security Council. The fourth stage in the process of disarmament is the ratification and the coming into force of the disarmament treaties or conventions approved by the General Assembly in special session.

Now, let us not mislead ourselves and our peoples about the difficulties of the task which lies ahead of us. We will today only have laid an essential stone in the foundation of a just and stable world order, in which it may be possible for men and nations by their joint and sustained efforts to live together as good neighbours, free from fear and want and with liberty of thought and worship.

The task of completing the edifice of peace will be heavy. It will be long and dreary. It will be full of set-backs and heart-breaks.

avons dû, en conséquence, réserver la position de la délégation du Canada quant aux paragraphes essentiels de la résolution sur les désarmements et présenter nos amendements à la Sous-Commission elle-même.

L'objet des amendements canadiens que la Sous-Commission a adoptés avant-hier était de garantir que le texte du projet de résolution traduisait bien notre intention commune. Nous redoutions que les paragraphes essentiels du projet de résolution n'aient été, par hasard, rédigés de telle sorte qu'on aurait pu les interpréter comme signifiant exactement l'inverse de ce que nous voulions tous leur faire dire.

La résolution qui est actuellement soumise à l'approbation de l'Assemblée contient tous les amendements de la délégation canadienne. Elle contient en outre, au paragraphe 8, l'utile amendement présenté par la délégation des Etats-Unis, lequel vient renforcer les amendements que nous avions proposés nous-mêmes pour donner la certitude qu'aucune des dispositions de la résolution sur le désarmement ne viendrait limiter les pouvoirs et la tâche de la Commission de l'énergie atomique.

La délégation du Canada appuie, donc, chaleureusement la résolution sur le désarmement. Par l'adoption de cette résolution, rédigée en termes précis et prudents, l'Assemblée générale aura fait un premier pas, un pas historique, vers le désarmement général et l'interdiction des armes pouvant servir à des destructions massives. Nous n'aurons fait rien de plus, toutefois, qu'un premier pas en avant.

Il y a, à notre avis, quatre étapes à franchir pour aboutir au désarmement. C'est à la première étape que nous en sommes à l'heure actuelle, celle de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution sur les principes qui devraient régir la réglementation et la réduction générales des armements. La seconde étape sera celle de l'élaboration de plans par le Conseil de sécurité; au cours de cette étape, le Conseil de sécurité jouera le rôle d'une commission préparatoire du désarmement. A la troisième, tous les Membres des Nations Unies, réunis en une session spéciale de l'Assemblée générale, examineront les plans élaborés par le Conseil de sécurité. Quant à la quatrième étape, elle consistera en la ratification et l'entrée en vigueur des traités et conventions de désarmement approuvés par l'Assemblée générale réunie en session spéciale.

Mais ne nous berçons pas d'illusions; n'en faisons pas naître chez nos peuples quant aux difficultés de la tâche que nous allons avoir à affronter. Nous n'aurons fait rien d'autre, cette fois, que de poser une pierre essentielle des fondations d'un ordre mondial juste et stable où il sera possible aux hommes et aux nations, par leurs efforts conjugués et constants, de vivre les uns avec les autres dans un esprit de bon voisinage, affranchis de la peur et du besoin, et jouissant de la liberté de pensée et de culte.

Ce sera une lourde tâche que de compléter l'édifice de la paix, une longue et morne tâche au cours de laquelle ne manqueront ni les in-

There will be brief moments of elation, such as that of last night and of today, but there will also be periods of despair. If we, the peoples of the United Nations, are to succeed in our task, we must be willing to experiment and to run great risks to attain great objectives. We must be resolute and display in our just cause a holy obstinacy.

We must have faith in ourselves and in each other. Above all, we must remember that all men are brothers and that upon the dignity, the liberty, the inviolability of the individual men, women, and children of the world depend the welfare of the people, the safety of the States and the peace of the world.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Parodi, representative of France.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): My country, like all the countries of the world, will rejoice at the adoption, which I hope will be unanimous, of the resolution relating to disarmament submitted to the General Assembly by the First Committee. The proposed plan seems to us a good one. It is neither for the First Committee nor for the General Assembly to prepare a complete and detailed plan of disarmament; they have neither the time nor the competence. We know that the preparation of a real disarmament plan is a long and difficult task which will require weeks or months of work by the Security Council and its subordinate bodies.

The resolution before us gives the necessary impulse to this work, and it does so in an atmosphere of unanimity which gives it the authority which it must possess from the beginning. The resolution goes further: it defines the reasonable principles of a disarmament plan; in particular, it establishes a close connexion from the very beginning between the ideas of security, disarmament and control.

Thus, at the very beginning of our work, an end is put to the old theoretical controversy, finally condemned by excessively harsh experience. For many years this controversy had complicated the work of disarmament at Geneva. The reasonable and realistic solution is the foundation of this resolution; to tell the truth, it was no longer seriously questioned by anyone. Security must be collective and must progressively include, if not a true international force, at least the system of international guarantees provided for by Article 43 of the Charter. Disarmament must be general; it must be simultaneous; it must apply not only to numbers of troops, but also to armaments as a whole and to everything that constitutes war potential.

Finally, with regard to control, the resolution proves to be even more substantial; from the very beginning it solves one of the great difficulties which confronted the Atomic Energy Commission during its recent work and which threatened to cause the failure of the disarma-

succès ni les déceptions graves. Il y aura de brefs moments d'exaltation, comme ceux d'hier soir et d'aujourd'hui, mais il y aura aussi des périodes de désespoir. Si nous, peuples des Nations Unies, devons réussir dans notre mission, il nous faut la volonté de tenter des expériences et de courir de grands risques pour atteindre des buts élevés. Il faut être résolus, il faut mettre au service de notre juste cause, une sainte obstination.

Il nous faut avoir foi en nous-mêmes, et les uns dans les autres. Par-dessus tout, il faut nous souvenir que tous les hommes sont frères, que c'est du respect de la dignité, de la liberté, de l'inviolabilité de la personne de tout individu, homme, femme, enfant, partout dans le monde que dépendent le bien-être de l'humanité, la sécurité des Etats et la paix générale.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Parodi, représentant de la France.

M. PARODI (France): Comme tous les pays dans le monde, mon pays se réjouira de l'adoption, que je souhaite unanime, de la résolution proposée à l'Assemblée générale par la Première Commission au sujet du désarmement. A nos yeux, le projet présenté est bon. Il n'appartenait ni à la Première Commission ni à l'Assemblée générale de dresser elles-mêmes un plan complet et détaillé de désarmement; elles n'en ont ni le temps, ni la compétence. Nous savons que l'élaboration d'un plan véritable de désarmement est un travail long et difficile qui exigera de la part du Conseil de sécurité, et des organismes qui en dépendent, des semaines ou des mois de travail.

La résolution qui nous est soumise donne l'impulsion nécessaire à ce travail et cela dans une atmosphère d'unanimité qui lui confère l'autorité qu'elle doit avoir au départ. La résolution va plus loin: elle dégage les principes raisonnables d'un plan de désarmement; en particulier, elle lie étroitement, dès le début, les notions de sécurité, de désarmement et de contrôle.

Ainsi prend fin, au départ même de notre travail, et définitivement condamné par de trop cruelles expériences, le vieux débat théorique qui, durant des années, avait compliqué à Genève l'œuvre du désarmement. La solution raisonnable et réaliste est à la base de la résolution; à vrai dire, elle n'a plus été discutée sérieusement par personne: la sécurité doit être collective et devra comprendre progressivement, sinon une véritable force internationale, en tout cas le système de garanties internationales prévu par l'Article 43 de la Charte. Le désarmement doit être général; il doit être simultané; il doit porter non seulement sur les effectifs, mais encore sur l'ensemble des armements et de tout ce qui constitue le potentiel de guerre.

Enfin, en ce qui concerne le contrôle, la résolution s'avère plus substantielle encore; elle résout au départ l'une des grandes difficultés devant lesquelles était placée la Commission de l'énergie atomique pendant ses récents travaux et devant lesquelles le projet de désarmement ris-

ment plan, namely the difficulty arising out of the unanimity rule contained in Article 27 of the Charter. The obstacle of the "veto", to which, in our opinion, excessive importance has been attached, has been overcome without any rule of the Charter being infringed or amended, merely by providing that once the system of security and control has been established by conventions adopted in accordance with the unanimity rule, this system should be ensured by organs functioning under the control of the Security Council and possessing by virtue of these conventions special powers, defined exactly and precisely.

During the work of the Committee the French delegation strove to defend the idea that in addition to general disarmament plans which would be drawn up and implemented—and we know that they will be long and difficult to perfect—a progressive and balanced withdrawal of the forces now maintained by the great Powers of the world outside their own territory should be recommended as a first step.

This recommendation is contained in paragraph 7. It undoubtedly gave rise to a considerable number of discussions. Nevertheless, its inclusion in the text allows us to hope, without waiting for the end of the long work of disarmament, for a first substantial step along the road towards an improvement in the world situation.

If we look back, we cannot but make comparisons with the enthusiastic and generous atmosphere which prevailed, for years at least, in the League of Nations, and which some of us may perhaps regret. If this unduly enthusiastic atmosphere was the cause of the failure of the League of Nations, it is no reason why we should fail. We are working in a different, more difficult atmosphere, in contact with harsher realities. This contact with the harsh realities of the past war, the harsh realities of the difficult world in which we are living, can and must be the essential reason for our success.

In the text you have before you, in the discussion of our Committee, there is indeed no place for Utopia. This text has been discussed at length. We have studied it, paying the closest attention to realities and, I might almost say, with the most manifest distrust. It is a sensible, realistic text which will allow us to do really good work.

Since, as I hope, we have reached the end of our debate on disarmament, we may perhaps be allowed to show some satisfaction at the task whose end is now in sight. Perhaps we now have the right to say to the world, the world which is still so sorrowful, where in many places, as we know, women and children are still dying of hunger, where, in my country, which has made such a great effort towards rehabilitation in the last two years, people are shivering with cold from want of coal, a world where disturbance and fear of war are still so evident, where mourning and suffering are still so terrible, per-

quait d'échouer, à savoir la difficulté provenant de la règle d'unanimité de vote inscrite dans l'Article 27 de la Charte. L'obstacle du "veto" auquel était attachée une importance à nos yeux excessive, a pu être tourné sans qu'aucune règle de la Charte ait été violée, sans qu'aucune ait dû être modifiée, en prévoyant simplement qu'une fois établi par des conventions acceptées conformément à la règle de l'unanimité, le régime de sécurité et de contrôle serait assuré par des organismes fonctionnant sous le contrôle du Conseil de sécurité et dotés, en vertu même des conventions, de pouvoirs particuliers déterminés d'une manière exacte et précise.

Durant les travaux de la Commission, la délégation française s'est attachée à défendre l'idée qu'en dehors des plans généraux de désarmement à établir et à mettre en pratique, et qui, nous le savons, seront longs et difficiles à mettre au point, un retrait progressif et équilibré des forces entretenues actuellement encore par les grandes Puissances du monde hors de leur propre territoire devait être recommandé comme une première étape.

Cette recommandation figure au paragraphe 7. Sans doute a-t-elle soulevé un certain nombre de discussions. Cependant, son insertion dans le texte nous permet d'espérer, sans attendre la fin du long travail du désarmement, un premier pas substantiel dans la voie d'une amélioration de la situation du monde.

Si nous regardons en arrière, nous ne pouvons nous empêcher de faire des comparaisons avec l'atmosphère enthousiaste et généreuse qui a été, pendant des années au moins, celle de la Société des Nations, et que certains d'entre nous regretteront peut-être. Si cette atmosphère trop enthousiaste a été la cause de l'échec de la Société des Nations, ce n'est pas par là que nous échouerons. Nous travaillons dans une atmosphère différente, plus difficile, au contact de plus dures réalités. Ce contact des dures réalités de la guerre d'hier, des dures réalités du monde difficile dans lequel nous vivons, peut et doit être l'élément même de notre succès.

Dans le texte qui vous est soumis, dans les discussions de notre Commission, il n'y a, à vrai dire, aucune place pour l'utopie. Ce texte a été longuement discuté. Nous l'avons étudié avec le plus exigeant souci des réalités et je dirai presque avec la plus évidente méfiance. C'est un bon texte réaliste qui nous permettra de faire réellement du bon travail.

Puisque, comme je l'espère, nous en sommes arrivés au terme du débat sur le désarmement, il n'est peut-être pas interdit maintenant de montrer quelque satisfaction de la tâche qui s'achève actuellement devant nous. Peut-être avons-nous maintenant le droit de dire au monde, un monde si dououreux encore, où en beaucoup de points, nous le savons, des femmes et des enfants meurent encore de faim, où dans mon pays, qui a fait depuis deux ans un si grand effort de redressement, on grelotte de froid faute de charbon, un monde où les excitations et la peur de la guerre sont encore si présentes, où

haps we can say to the world that this Assembly, which, I hope, will appear in the eyes of posterity as having marked the beginning of a great work for peace, will give it grounds for hope.

The PRESIDENT (*translated from French*): The discussion on document A/267 is closed. You all have before you the English text and the French text of this resolution. It has been discussed at length; I think, therefore, that there is no need to re-read it. We are dealing with a resolution which was adopted unanimously by acclamation in the First Committee. I hope that I shall be able to consider in a moment that the General Assembly has also voted unanimously by acclamation in favour of this resolution, which is really important.

Are there any objections?

I declare the resolution on the principles governing the general regulation and reduction of armaments adopted.

**Decision:** *The resolution was adopted unanimously.*

**179. Information on armed forces to be supplied by Members of the United Nations: report of the First Committee: resolution (documents A/203, A/203/Add.1, A/254 and A/269)**

The PRESIDENT (*translated from French*): We have now to discuss the report of the First Committee on information relating to armed forces of the United Nations stationed on foreign territory. The document concerned is A/203 (annex 49), supplemented yesterday by a document which we have also received from the First Committee, namely, document A/269 (annex 49b). In connexion with document A/203, we have document A/203/Add.1 (annex 49a) and also document A/254 (annex 49c), which represents the original amendment submitted by the United Kingdom delegation.

I call upon Mr. Gromyko, representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Soviet delegation has, as is known, submitted for the consideration of the General Assembly a proposal that all States Members of the United Nations should submit to the Secretary-General and to the Security Council, within a month, the following information:

1. At what points in the territory of Members of the United Nations or other States, with the exception of former enemy territories, and in what number, there are armed forces of other Members of the United Nations, including military type organizations.
2. At what points in the former enemy States and in what number there are armed forces of the Allied Powers and other Mem-

les deuils et les souffrances sont encore si terribles, que cette Assemblée, qui apparaîtra, je le souhaite, aux yeux de l'histoire, comme ayant marqué le début d'une grande œuvre de paix, lui donne un motif d'espérer.

Le PRÉSIDENT: La discussion du document A/267 est terminée. Vous avez tous sous les yeux le texte anglais et le texte français de cette résolution. On en a longuement parlé; il me semble donc inutile de la relire. Il s'agit de la résolution qui a été votée à l'unanimité, par acclamation, à la Première Commission. J'espère que je pourrai considérer dans un instant que l'Assemblée générale également a voté à l'unanimité et par acclamation en faveur de ce texte qui est vraiment important.

Il n'y a pas d'opposition?

Je déclare que la résolution sur les principes régissant la réglementation et la réduction générale des armements est adoptée.

**Décision:** *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

**179. Informations relatives aux forces armées à fournir par les Membres des Nations Unies. Rapport de la Première Commission. Résolution (documents A/203, A/203/Add.1, A/254 et A/269)**

Le PRÉSIDENT: Nous avons maintenant à discuter le rapport de la Première Commission sur les informations relatives aux forces armées des Nations Unies se trouvant sur territoire étranger. Il s'agit du document A/203 (annexe 49) complété depuis hier par un document qui nous est venu également de la Première Commission, et qui est le document A/269 (annexe 49b). Au document A/203 est lié le document A/203/Add.1 (annexe 49a), ainsi que le document A/254 (annexe 49c), qui comprend l'amendement primitif déposé par la délégation britannique.

La parole est à M. Gromyko, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La délégation soviétique a soumis, comme on le sait, à l'examen de l'Assemblée générale une proposition tendant à inviter tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à présenter au Secrétaire général et au Conseil de sécurité, dans un délai d'un mois, les informations suivantes:

1. Sur quels points du territoire des Etats Membres des Nations Unies ou d'autres Etats, exception faite des territoires des Etats ennemis, sont stationnées des forces armées d'autres Membres des Nations Unies, et quels sont leurs effectifs, y compris les organisations de type militaire.
2. Sur quels points des Etats ex-ennemis sont stationnées des forces armées des Puissances alliées et d'autres Membres des Nations

bers of the United Nations, including military type organizations.

3. At what points in the above-mentioned territories there are air and naval bases, and what is the size of their garrisons, belonging to the armed forces of State Members of the United Nations.

It may be said now that the proposal of the Soviet delegation has aroused much interest and has received careful consideration in the Committee. During the discussion on this proposal, the delegation of the United States of America brought forward a proposal to submit information on troops stationed in the home territories of the States Members of the United Nations also, although the submission of such a proposal did not arise from the substance of the question raised by the Soviet delegation, as the Foreign Minister of the Soviet Union, Mr. Molotov, stated in his explanation. The question of troops in home territories is of a completely different nature. It can and must also be considered. But, it must be considered only in connexion with the examination of all questions relating to the general reduction of armaments and measures to be taken by the Security Council to implement the decision of the General Assembly on the reduction of armaments.

The submission of information on troops in home territories might be justified if at the same time information was also requested concerning armaments, since the submission of information only on troops and not on armaments would be of little value. Whatever interest information on troops at home might present for the General Assembly or the Security Council, such information would be of little value before the question of the general reduction of armaments has been considered, because if no information is supplied on armaments, that is to say all types of armaments including new types of weapons for mass destruction, the value of such incomplete information will be limited.

There would seem to be no doubt that the proposal concerning the submission of information not only on troops but also on armaments is well founded, because armed forces represent not only a mass of men, but men provided with technical equipment which has reached a high level of development at the present time. Nevertheless, the delegations of some States, in particular the delegation of the United States of America, on whose initiative the original proposal to submit information concerning troops and military bases on foreign territory was widened by the submission of a proposal to give information on troops at home, have refused to adopt the Soviet proposal on the submission of information concerning armaments.

Unies, et quels sont leurs effectifs, y compris les organisations de type militaire.

3. Sur quels points des territoires sus-mentionnés sont situées des bases navales et aériennes, et quels sont les effectifs de leurs garnisons appartenant aux forces armées des Etats Membres des Nations Unies.

On peut dire que la proposition soviétique a suscité un vif intérêt et qu'elle a été examinée avec soin par la Commission. Au cours de la discussion de cette proposition, la délégation des Etats-Unis a soumis une proposition demandant que des informations soient fournies également sur les forces armées stationnées sur le territoire national des Etats Membres des Nations Unies. Toutefois, ainsi que l'a clairement expliqué M. Molotov, Ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, une telle proposition n'était pas directement liée à la question soulevée par la délégation soviétique. La question des troupes stationnées sur le territoire national est d'une tout autre nature. On peut et on doit l'étudier également. Mais cet examen ne doit avoir lieu que dans le cadre de l'étude portant sur l'ensemble des questions relatives à la réduction générale des armements, et lorsque le Conseil de sécurité prendra les mesures nécessaires pour donner effet à la résolution de l'Assemblée générale sur la réduction des armements.

La demande de fournir des informations sur les troupes stationnées sur le territoire national pourrait être justifiée si l'on demandait en même temps des renseignements sur les armements, car des informations portant uniquement sur les troupes et laissant de côté les armements n'auraient que peu de valeur. Quel que soit l'intérêt que les renseignements relatifs aux troupes stationnées sur le sol national puissent présenter pour l'Assemblée générale ou pour le Conseil de sécurité, ils n'auront que peu de valeur tant que le problème de la réduction générale des armements n'aura pas été examiné. En effet, si l'on ne fournit pas de renseignements sur les armements, c'est-à-dire sur toutes les catégories d'armes, y compris les nouvelles armes de destruction massive, la valeur de ces informations incomplètes sera limitée.

Comment peut-on donc mettre en doute le bien-fondé d'une proposition qui tend à demander des renseignements non seulement sur les forces armées, mais aussi sur les armements, étant donné que les forces armées ne sont pas seulement une masse d'hommes, mais comprennent des hommes munis d'un matériel militaire technique qui atteint maintenant un degré de perfection remarquable. Cependant, les délégations de certains pays — notamment la délégation des Etats-Unis d'Amérique sur l'initiative de laquelle la proposition originale qui demandait des informations sur les troupes et les bases militaires maintenues en territoire étranger, avait été étendue pour comprendre la demande de renseignements portant sur les forces situées sur le territoire national — ont refusé d'adopter la proposition de l'Union soviétique relative aux renseignements portant sur les armements.

Consequently, the Committee adopted by a majority vote the four-point resolution known to us all, which provides for the submission of information not only concerning troops and military bases on foreign territory, but also of information concerning troops in the home territories of the United Nations. We already discussed this resolution at the plenary meeting of the Assembly on 10 December. Since amendments to this resolution were introduced by the United Kingdom and the Soviet delegations in the course of its discussion at the Assembly, the resolution together with the amendments was referred to a Sub-Committee, which, unfortunately, was unable to reach a decision.

The work of the Sub-Committee (subsequently approved by a majority in the Committee yesterday) resulted not only in failure to reach a decision, but also, instead of the previously adopted resolution regarding the submission of information concerning troops and military bases both in foreign territories and in the home territories of States Members of the United Nations, in the submission of a draft resolution calling upon the Security Council to define as soon as possible what information States Members of the United Nations should submit to the Council in order to carry out the resolution on the general reduction of armaments.

The result is rather strange. The resolution which was adopted earlier by the Committee and which has already been discussed once by the General Assembly, seems to have disappeared. The Sub-Committee recommends a new resolution to replace the one adopted earlier. This new resolution is as different as night from day, not only from the Soviet proposal, but also from the decision taken earlier by the Committee, which also provided for the submission of information concerning troops at home. The new resolution does not mention the necessity for supplying information either concerning troops in foreign territory or concerning troops at home which were mentioned in the previous decision of the Committee.

This is the resolution submitted for our consideration at today's plenary meeting of the Assembly. We may well ask how it will be possible to explain why the General Assembly did not wish to take a decision on the submission of information concerning troops and military bases. How can we explain to anyone that the General Assembly did not wish to demand information concerning troops or to adopt the resolution which was submitted for consideration on 10 December?

How can we agree with the resolution submitted to us now, in which the question of submitting information is completely toned down and diluted? The Soviet delegation cannot agree with the new resolution submitted,

En conséquence, la Commission a adopté, à la majorité, la résolution en quatre points que nous connaissons et qui prévoit que des informations doivent être fournies non seulement au sujet des troupes et des bases militaires à l'étranger, mais aussi au sujet des forces armées stationnées sur le territoire national des Nations Unies. Nous avons déjà discuté cette résolution en séance plénière de l'Assemblée, le 10 décembre. Au cours de cette discussion les délégations du Royaume-Uni et de l'Union soviétique ont apporté des amendements, puis la résolution et les amendements ont été renvoyés au sous-comité, lequel n'a malheureusement pas réussi à prendre une décision concertée.

Le résultat des travaux du Sous-Comité, que la Commission a approuvé hier à la majorité, consiste non seulement en ce que le Sous-Comité n'a pu parvenir à une décision concertée, mais encore en ceci: au lieu de la résolution adoptée précédemment et selon laquelle les informations à fournir devaient porter sur les forces armées et sur les bases militaires non seulement à l'étranger mais aussi sur le territoire national des Etats Membres des Nations Unies, le Sous-Comité a présenté un projet de résolution invitant le Conseil de sécurité à définir, dans le plus bref délai, la nature des informations que les Etats Membres devraient fournir au Conseil pour donner effet à la résolution sur la réduction générale des armements.

Le résultat est fort étrange. La résolution qui avait été adoptée par la Commission, et qui avait déjà fait l'objet d'une discussion à l'Assemblée générale, a pour ainsi dire disparu. Le sous-comité propose une nouvelle résolution qu'il substitue à celle qui avait été adoptée précédemment. Cette nouvelle résolution diffère du tout au tout non seulement de la proposition soviétique, mais aussi de la décision qui avait été adoptée par la Commission, et qui prévoyait que les renseignements à fournir porteraient également sur les troupes stationnées en territoire national. La nouvelle résolution ne parle pas de la nécessité de fournir des renseignements d'une part sur les troupes stationnées à l'étranger et d'autre part sur les forces armées maintenues en territoire national, renseignements dont il était question dans la décision que le Comité avait prise antérieurement.

Voilà donc la résolution qui nous est soumise aujourd'hui, en séance plénière. Une question se pose: Comment expliquer le fait que l'Assemblée générale n'a pas voulu prendre de décision sur les renseignements à fournir au sujet des troupes et des bases militaires; comment expliquer à quiconque le fait que l'Assemblée, n'a pas voulu demander des informations sur les forces armées ni prendre la décision qui avait été soumise à son examen le 10 décembre dernier?

Comment accepter la résolution qu'on nous propose maintenant, et dans laquelle la question des renseignements à fournir est complètement estompée et diluée? La délégation soviétique ne peut accepter la nouvelle résolution qu'on nous

and suggests that we should consider the first resolution, and take a decision on it. The Soviet delegation regards as acceptable the first three paragraphs of this original resolution, namely:

1. At what points in the territory of Members of the United Nations or other States, with the exception of former enemy territories, and in what number, there are armed forces of other Members of the United Nations, including military type organizations.

2. At what points in the former enemy States and in what number, there are armed forces of the Allied Powers and other Members of the United Nations, including military type organizations.

3. At what points in the above-mentioned territories there are air and naval bases, and what is the size of their garrisons, belonging to the armed forces of States Members of the United Nations.

As regards the fourth paragraph, which provides for the submission of information both concerning troops on foreign territories and troops at home, for the above-mentioned reasons the Soviet delegation is unable to agree to approving this paragraph, and will vote against it. The acceptance of this paragraph would indicate a unilateral approach on the part of the General Assembly to the settlement of the question of submitting information. This information will be of interest to the United Nations, to the General Assembly and to the Security Council, if it includes not only information on military personnel but also on armaments. However, the Soviet delegation will vote in favour of this resolution as a whole, because we are anxious to elucidate the question under discussion, particularly the question of troops on foreign territories; we shall vote for this resolution as a whole, even if paragraph 4 of which I spoke is adopted.

It is not difficult to deduce, as a result of the discussion on this question, who is really prepared to submit information on the numerical strength of his troops and who merely professes readiness to do so, while procrastinating and not suiting his actions to his words.

The Soviet delegation expresses the hope that the General Assembly will take a decision on the submission of information concerning troops and military bases, as recommended to us by the Committee in the document discussed at the meeting of the General Assembly on 10 December.

*The PRESIDENT (translated from French):*  
This is the position from the point of view of procedure:

We have before us a first document, A/203, which represents the original report of the First Committee.

A second document, A/269, contains a new

soumet; elle propose d'examiner la première résolution de la Commission et de prendre une décision à ce sujet. La délégation soviétique considère comme acceptables les trois premiers paragraphes de cette résolution, à savoir:

1. Sur quels points du territoire les Membres des Nations Unies ou d'autres Etats, exception faite des territoires des Etats ennemis, sont stationnées des forces armées d'autres Membres des Nations Unies et quels sont leurs effectifs, y compris les organisations de type militaire.

2. Sur quels points des Etats ex-ennemis sont stationnées des forces armées des Puissances alliées et d'autres Membres des Nations Unies et quels sont leurs effectifs, y compris les organisations de type militaire.

3. Sur quels points des territoires susmentionnés sont situées des bases navales et aériennes et quels sont les effectifs de leurs garnisons appartenant aux forces armées des Etats Membres des Nations Unies.

Quant au paragraphe 4, qui prévoit que des renseignements seront fournis tant sur les troupes stationnées à l'étranger que sur les forces armées stationnées sur le territoire national, la délégation soviétique ne peut pas l'accepter pour les raisons que je viens d'indiquer; elle votera donc contre. Si ce paragraphe était adopté, cela signifierait que l'Assemblée générale aborde d'une façon partielle la question des renseignements à fournir. Ces renseignements auront de l'intérêt pour l'Organisation des Nations Unies, pour l'Assemblée générale et pour le Conseil de sécurité, s'ils portent non seulement sur les effectifs, mais aussi sur les armements. Néanmoins, la délégation soviétique votera pour l'ensemble de cette résolution, car elle désire apporter de la clarté dans la question que nous sommes en train d'étudier, et plus particulièrement dans la question des troupes stationnées sur des territoires étrangers; elle votera pour l'ensemble de cette résolution, même au cas où le paragraphe 4 que je viens de mentionner aurait été adopté.

A la suite de la discussion de cette question, il n'est pas difficile de distinguer: d'une part, ceux qui sont vraiment prêts à fournir des renseignements sur les effectifs de leurs forces armées, et d'autre part, ceux qui ne sont prêts qu'en paroles à fournir ces renseignements, qui affermiraient et qui ne confirment pas leurs déclarations par des actes.

La délégation soviétique exprime l'espoir qu'en ce qui concerne les renseignements à fournir sur les forces armées et les bases militaires, l'Assemblée générale prendra la décision que la Commission nous a recommandée dans le document examiné par l'Assemblée générale à la séance du 10 décembre.

*Le PRÉSIDENT:* Voici comment se présente la situation du point de vue de la procédure:

Nous sommes en présence d'un premier document A/203, qui est le rapport initial de la Première Commission.

Un second document A/269 contient une

proposal of the First Committee, aiming at the elimination of the resolution contained in document A/203 and its replacement by that of document A/269.

I suggest that the General Assembly vote first on document A/269. If the proposal contained therein is not adopted, then we shall vote on the proposal contained in document A/203, beginning with paragraph 4, which has been amended by the delegation of the Soviet Union, and finally voting on the resolution as a whole.

If there is no objection to this procedure, I shall put to the vote the text of the resolution contained in document A/269, which reads as follows:

*"The General Assembly,*

*"Desirous of implementing, as soon as possible, the resolution of 14 December 1946 on the principles governing the regulation and reduction of armaments,*

*"Calls upon the Security Council to determine, as soon as possible, the information which the States Members of the United Nations should be called upon to furnish, in order to give effect to this resolution."*

It is understood that, by our adopting this resolution, the recommendation in document A/203 will be superseded.

*A vote was then taken by show of hands.*

**Decision:** *The resolution was adopted by thirty-six votes to six with four abstentions.*

#### 180. Election of two members of the Trusteeship Council: resolution (document A/258)

The PRESIDENT (*translated from French*): The General Assembly will now proceed to elect two members to the Trusteeship Council. The situation is clearly explained in document A/258 (annex 72).

In pursuance of Article 86a of the Charter, AUSTRALIA, BELGIUM, FRANCE, NEW ZEALAND and the UNITED KINGDOM are members of the Trusteeship Council.

In accordance with paragraph b of the same article, CHINA, the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS, and the UNITED STATES OF AMERICA are also members of the Council.

In accordance with Article 86c, in order that the total membership of the Trusteeship Council shall be equally divided between Members of the United Nations which administer trust territories and those which do not, two members must be elected by the General Assembly.

The General Assembly must therefore elect two members to the Trusteeship Council, and I would remind you that the following States are not eligible: Australia, Belgium, China, France, New Zealand, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom and United States of America, because these States are already members. The ballot papers must not bear more than two names. A two-thirds majority is required.

nouvelle proposition de la Première Commission, ayant pour objet d'éliminer la résolution figurant au document A/203 et de la remplacer par celle du document A/269.

Je suggère que l'Assemblée générale vote tout d'abord sur le document A/269. Si la proposition y contenue n'est pas adoptée, nous voterons alors sur la proposition figurant au document A/203, en commençant par le paragraphe 4 qui est amendé par la délégation de l'Union soviétique, et éventuellement, en votant sur l'ensemble.

S'il n'y a pas d'objection à cette procédure, je vais mettre aux voix la résolution contenue dans le document A/269, dont voici le texte:

*"L'Assemblée générale,*

*"Désirant donner suite, dans le plus bref délai, à la résolution du 14 décembre 1946 sur les principes régissant la réglementation et la réduction des armements,*

*"Prie le Conseil de sécurité de déterminer aussitôt que possible les informations que les Etats Membres des Nations Unies devraient être invités à fournir en vue de donner effet à ladite résolution."*

Il est bien entendu que l'adoption de cette résolution aurait pour effet d'éliminer la résolution contenue dans le document A/203.

*Le vote a lieu à main levée.*

**Décision:** *La résolution est adoptée par trente-six voix contre six, et quatre abstentions.*

#### 180. Election de deux membres du Conseil de tutelle. Résolution (document A/258)

Le PRÉSIDENT: L'Assemblée générale est appelée à procéder à l'élection de deux membres du Conseil de tutelle. Le document A/258 (annexe 72) expose clairement la situation.

En application de l'Article 86 a de la Charte, l'AUSTRALIE, la BELGIQUE, la FRANCE, la NOUVELLE-ZÉLANDE et le ROYAUME-UNI sont membres du Conseil de tutelle.

Conformément au paragraphe b du même article, la CHINE, l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES et les ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE en sont membres également.

En vertu de l'Article 86 c, pour que le nombre total des membres du Conseil de tutelle se répartisse de façon égale entre les Membres des Nations Unies qui administrent des territoires sous tutelle et ceux qui n'en administrent pas, il est nécessaire que deux membres soient élus par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale doit, par conséquent, élire deux membres du Conseil de tutelle qui, je le rappelle, ne peuvent être l'un des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, France, Nouvelle-Zélande, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, ces derniers pays étant déjà membres. Les bulletins ne peuvent contenir plus de deux noms. La majorité des deux tiers est

I hope that the Assembly will reach a speedy agreement regarding the candidates.

**Mr. GROMYKO** (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Soviet delegation considers that the Trusteeship Agreements confirmed by the General Assembly for the former mandated territories of Togoland (British and French mandates), the Cameroons (British and French mandates), Tanganyika (British mandate), Ruanda-Urundi (Belgian mandate), New Guinea (Australian mandate) and Western Samoa (New Zealand mandate), are contrary to the United Nations Charter and therefore cannot serve as a basis for the establishment of the Trusteeship Council.

The Soviet delegation therefore declares that it is unable to participate in the election of members to the Trusteeship Council.

**Mr. KISELEV** (Byelorussian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): The Byelorussian delegation feels obliged to make the following statement. The draft agreements submitted for the consideration of the Fourth Committee and the General Assembly are contrary to the letter and spirit of the Charter; they have been drawn up in contravention of the Charter. Therefore the Byelorussian delegation does not feel able to participate in the election of Members to the Trusteeship Council, and considers that these elections will be irregular.

**The PRESIDENT** (*translated from French*): As President, I cannot let pass the last sentence. The representative of the Byelorussian Soviet Socialist Republic has a perfect right to disapprove of the Trusteeship Agreements, but the Assembly has declared these Agreements adopted by forty votes to three or four. The vote to which we are about to proceed is being taken in accordance with a decision of the Assembly, and is therefore perfectly regular.

**Mr. BEBLER** (Yugoslavia) (*translated from French*): The Yugoslav delegation considers that this Assembly has proved that unanimity can be reached on a number of important points. This is one of its characteristics, if we compare it with the meetings held in London at the time of the first part of the first session of the same Assembly and particularly with the Paris Conference. We therefore consider it deplorable that we have been unable to reach an agreement on the trusteeship question.

We consider that the Agreements submitted to the Assembly are contrary to the Charter. The President has just said that they were adopted yesterday by a large majority. In our opinion this does not alter the fact that they are contrary to the Charter.

Even yesterday we could not have voted on items which were contrary to the Charter. There is a definite procedure for amending the Charter. If the provisions relating to trusteeship had been amended, then we could have voted on agreements which are contrary to the Charter in

reprise. J'espère que l'Assemblée se mettra rapidement d'accord sur les candidats.

**M. GROMYKO** (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La délégation soviétique estime que les Accords de tutelle approuvés par l'Assemblée générale pour les anciens territoires sous mandat, à savoir: le Togo (mandats britannique et français), le Cameroun (mandats britannique et français), le Tanganyika (mandat britannique), le Ruanda-Urundi (mandat belge), la Nouvelle-Guinée (mandat australien) et le Samoa occidental (mandat néo-zélandais), sont en contradiction avec la Charte de l'Organisation des Nations Unies, et par conséquent, ne peuvent pas servir de base à la constitution du Conseil de tutelle.

C'est pourquoi la délégation soviétique déclare qu'elle ne peut pas prendre part à l'élection des membres du Conseil de tutelle.

**M. KISSELEV** (République socialiste soviétique de Biélorussie) (*traduit du russe*): La délégation biélorusse estime qu'il est de son devoir de faire la déclaration suivante: les projets d'accords qui ont été soumis à l'examen de la Quatrième Commission et de l'Assemblée générale sont contraires à l'esprit et à la lettre de la Charte; ils ont été établis en violation de la Charte. La délégation biélorusse estime donc qu'il ne lui est pas possible de prendre part à l'élection des membres du Conseil de tutelle et que cette élection ne sera pas régulière.

**Le PRÉSIDENT:** En tant que Président, je ne puis laisser passer la dernière phrase. Que le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie estime que les Accords de tutelle ne sont pas bons, c'est son droit absolu; mais l'Assemblée a déclaré par quarante voix contre trois ou quatre que ces Accords étaient acceptés. L'élection à laquelle nous allons procéder est faite en vertu d'une décision de l'Assemblée, par conséquent elle est tout à fait régulière.

**M. BEBLER** (Yougoslavie): La délégation yougoslave estime que cette Assemblée a donné la preuve qu'il était possible de réaliser l'unanimité sur un certain nombre de points importants. C'est l'une de ses caractéristiques, si on la compare aux réunions de Londres, lors de la première partie de la première session de la même Assemblée, et surtout à la Conférence de Paris. Nous estimons donc déplorable que nous n'ayons pas pu, sur la question de la tutelle, arriver à un accord.

Nous considérons que les Accords soumis à l'Assemblée sont contraires à la Charte. Le Président vient de dire qu'ils ont été adoptés hier à une grande majorité. A notre avis, ceci ne change rien au fait qu'ils sont contraires à la Charte.

Nous n'aurions pas pu, même hier, voter sur des points qui sont contraires à la Charte. Il y a une procédure déterminée pour modifier la Charte. Si l'on avait modifié les dispositions relatives à la tutelle, on aurait pu ensuite, par une majorité de l'Assemblée, voter des Accords

its unamended form, by a majority of the Assembly. For these reasons, we consider that our delegation cannot take part in a vote on this question.

**Dr. MEDVED** (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): The Ukrainian delegation has voted against these Agreements, because they are not in accordance with the principles of the United Nations Charter.

Yesterday, one of the representatives of the mandatory countries asked me this question: "How is it that you voted against our Agreement, against my country, when you are on such good terms with us?" I feel obliged to give him an answer to this question from this august rostrum. My delegation and I did not vote yesterday against any State—not against France, not against Australia and not against any other country. We voted against the Agreements. This means that we voted against the exploitation of colonial peoples; we voted for the happiness, welfare, prosperity and real freedom of colonial peoples, and not against any country.

Since the Agreements which have been adopted cannot, as the representative of the Soviet Union, Mr. Gromyko, so rightly pointed out, serve as a basis for the work of the Trusteeship Council, the delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic will not take part in the election.

The PRESIDENT (*translated from French*): We shall now proceed to the vote. I would remind you that you may only include the names of two candidates on your ballot papers. I propose that Mr. Papanek (Czechoslovakia) and Mr. Corominas (Argentina) should act as tellers.

*A secret ballot by roll-call was then taken.*

The PRESIDENT (*translated from French*): When we have settled this point, I propose, if you agree, that we return to the report of the Fourth Committee and that we consider first the statement of the Union of South Africa on the outcome of their consultations with the peoples of South-West Africa relating to the future status of that mandated territory.

We might then consider the transmission of information by Members of the United Nations under Article 73 of the Charter, and finally take the report of the Fourth Committee concerning the resolution on regional conferences of representatives of non-self-governing territories.

Here is the result of the vote:

Forty-seven Members took part in the vote, seven Members were not present or abstained from voting. Forty-seven ballot papers are valid. The two-thirds majority is thirty-two.

*Mexico obtained thirty-six votes.*

*Iraq obtained thirty-four votes.*

qui sont contraires à la Charte tant qu'elle n'est pas modifiée. Pour ces raisons, nous considérons que notre délégation ne peut pas prendre part au vote sur cette question.

**Dr MEDVED** (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): La délégation ukrainienne a voté contre les Accords, car ceux-ci ne sont pas conformes aux principes de la Charte des Nations Unies.

Hier, l'un des représentants des Puissances mandataires m'a posé la question suivante: "comment se fait-il que vous, qui êtes si bien disposé à l'égard de notre pays, vous ayez voté contre notre traité, contre notre pays?" Je voudrais lui répondre du haut de cette tribune: ma délégation et moi, nous n'avons voté hier contre aucun pays, ni contre la France, ni contre l'Australie, ni contre quelque pays que ce soit. Nous avons voté contre les Accords. Cela signifie que nous avons voté contre l'exploitation des peuples coloniaux. Nous avons voté pour le bonheur, le bien-être, la prospérité et la liberté réelle de ces peuples, et non pas contre un pays quelconque.

Etant donné que les Accords qui ont été adoptés ne peuvent pas servir de base aux travaux du Conseil de tutelle, ainsi que l'a indiqué avec raison le représentant de l'Union soviétique, M. Gromyko, la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine ne participera pas au vote.

Le PRÉSIDENT: Nous allons procéder au vote. Je rappelle que vous ne pouvez porter sur les bulletins de vote que les noms de deux candidats. Je propose que M. Papanek (Tchécoslovaquie) et M. Corominas (Argentine) remplissent les fonctions de scrutateurs.

*Il est procédé au scrutin secret par appel nominal.*

Le PRÉSIDENT: Lorsque ce point sera terminé, je propose, avec votre assentiment, que nous revenions au rapport de la Quatrième Commission et que nous examinions d'abord la déclaration de l'Union Sud-Africaine sur les résultats des conversations poursuivies avec les peuples du Sud-Ouest Africain relativement au futur statut du territoire sous mandat.

Nous pourrions examiner ensuite la transmission de renseignements par les Membres des Nations Unies conformément à l'Article 73 de la Charte, et passer enfin au rapport de la Quatrième Commission concernant la résolution sur les conférences régionales de représentants des territoires non autonomes.

Voici le résultat du vote:

Quarante-sept Membres ont pris part au vote, sept Membres n'étaient pas présents ou se sont abstenus de voter. Quarante-sept bulletins sont valables. La majorité des deux tiers est trente-deux.

*Le Mexique a obtenu trente-six voix.*

*L'Irak a obtenu trente-quatre voix.*

These two States, therefore, having obtained the two-thirds majority, are elected members of the Trusteeship Council.

The resolution on which we are to vote, therefore, reads as follows:

"The General Assembly elects two members of the Trusteeship Council:

IRAQ and MEXICO."

We shall take a vote on this resolution by show of hands.

**Decision:** *The resolution was adopted unanimously.*

*The meeting rose at 1.15 p.m.*

## SIXTY-FOURTH PLENARY MEETING

Held on Saturday, 14 December 1946,  
at 2.30 p.m.

### CONTENTS

	<i>Page</i>
181. Future Status of South West Africa: report of the Fourth Committee: resolution (documents A/250, A/250/Add.1, A/250/Add.1/Rev.1 and A/250/Add.2)	1323
182. Regional Conferences of Representatives of Non-Self-Governing Territories: report of the Fourth Committee: resolution	1327
183. Transmission of Information by Members under Article 73e of the Charter: report of the Fourth Committee: resolution	1357

*President:* Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).

### 181. Future Status of South West Africa: report of the Fourth Committee; resolution (documents A/250, A/250/Add.1, A/250/Add.1/Rev.1 and A/250/Add.2)

The PRESIDENT (*translated from French*): We can now come to the debate on the report of the Fourth Committee concerning the statement by the Union of South Africa on the outcome of its consultations with the peoples of South West Africa as to the future status of the territory under mandate and the implementation of the wishes thus expressed (annex 76).

You have all received copies of the report. If the Rapporteur has any comment to offer, I will gladly give him the floor, but I do not think there is any need to read the report aloud. We can dispense with that formality.

Mr. LISICKY (Czechoslovakia), Rapporteur (*translated from French*): The report has been circulated to all the delegations and I think it is unnecessary to read it from the platform.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Lannung, representative of Denmark.

Mr. LANNUNG (Denmark): The question of the suggested incorporation of South West Africa in the Union of South Africa has

Par conséquent, ces deux pays, ayant obtenu la majorité des deux tiers, sont nommés membres du Conseil de tutelle.

Dès lors, la résolution sur laquelle nous devons voter est libellée de la façon suivante:

"L'Assemblée générale nomme membres du Conseil de tutelle les deux Etats suivants:

IRAK et MEXIQUE."

Nous allons voter à main levée sur le texte de cette résolution.

**Décision:** *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*La séance est levée à 13 h. 15.*

## SOIXANTE-QUATRIÈME SEANCE PLENIÈRE

Tenue le samedi 14 décembre 1946,  
à 14 h. 30.

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
181. Statut futur du Sud-Ouest Africain. Rapport de la Quatrième Commission. Résolution	1323
182. Conférences régionales de représentants des territoires non autonomes. Rapport de la Quatrième Commission. Résolution	1327
183. Transmission des renseignements communiqués par les Membres en application de l'Article 73e de la Charte. Rapport de la Quatrième Commission. Résolution	1357

*Président:* M. P.-H. SPAAK (Belgique).

### 181. Statut futur du Sud-Ouest Africain. Rapport de la Quatrième Commission. Résolution (documents A/250, A/250/Add.1, A/250/Add.1/Rev.1, A/250/Add.2)

Le PRÉSIDENT: Nous commençons la discussion du rapport de la Quatrième Commission concernant la déclaration de l'Union Sud-Africaine sur le résultat de ses conversations poursuivies avec le peuple du Sud-Ouest Africain relativement au statut futur du territoire sous mandat et à la suite à donner aux desiderata exprimés (annexe 76).

Vous êtes en possession de ce document. Si le Rapporteur désire présenter des observations, je lui donnerai volontiers la parole, mais je n'estime pas qu'il soit utile de donner lecture du document; nous pouvons nous dispenser de cette formalité.

M. LISICKY (Tchécoslovaquie), Rapporteur: Le rapport est entre les mains des représentants et j'estime qu'il est inutile de venir en donner lecture à la tribune.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Lannung, représentant du Danemark.

M. LANNUNG (Danemark) (*traduit de l'anglais*): La question de l'incorporation envisagée du Sud-Ouest Africain à l'Union Sud-Africaine